

## REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP

Le Vingt-Sept Mars Deux Mille Vingt Six à 18h15,  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 40
DATE DE LA CONVOCATION	23/03/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	03/04/2026

**OBJET :****Détermination du nombre d'Adjointes****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Aurélie ALLEMAND , M. Raphaël LEROUX  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Charlotte KUENTZ procuration à M. Jean-Jacques ROSTAN, Mme Savine JUNOT procuration à Mme Sophie DELFINO, Mme Mylène ARMANDO procuration à M. Elie CORDIER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Axel BERRIAUX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Notre assemblée a procédé à l'élection d'un nouveau Maire et d'un nouveau Maire délégué.

Avant de procéder à l'élection des adjoints, il convient d'en déterminer le nombre.

Selon les dispositions de l'article L.2122-2 du C.G.C.T., le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif global du conseil.

Ces adjoints seront élus conformément à la réglementation en vigueur et notamment l'article L.2122-7-2 du C.G.C.T.

**Décision :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, je vous demande :

**Article unique :** de bien vouloir déterminer le nombre d'adjoints et de le fixer à 11.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 32

- ABSTENTION(S) : 11

M. Elie CORDIER, Mme Charlotte KUENTZ, M. Jean-Pierre BRIARD, Mme Claudie BOYER, M. Jean-Jacques ROSTAN, Mme Sophie DELFINO, M. Axel BERRIAUX, Mme Savine JUNOT, Mme Mylène ARMANDO, Mme Aurélie ALLEMAND, M. Raphaël LEROUX

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Axel BERRIAUX

Transmis en Préfecture le : - 2 AVR 2026

Affiché ou publié le : - 2 AVR 2026